

Avant-propos



La Boîte à outils pour le bien-être au travail dans le secteur non marchand que vous tenez en main a sa petite histoire.

Le 22 décembre 2010, les partenaires sociaux signent l'Accord Non Marchand avec la **Commission communautaire française**. Parmi les mesures décidées, celle concernant la thématique « **Emploi et bien-être** » est précisée en mai 2011. Elle comprendra deux volets : la création de l'asbl ABBET (Association Bruxelloise pour le Bien-Etre au Travail), et le soutien à des initiatives menées par les Fonds sociaux paritaires.

Dans ce cadre, les Fonds sociaux ASSS et ISAJH et l'Asbl ABBET ont décidé de s'associer pour élaborer une **Boîte à Outils sur le Bien-Etre au Travail dans le secteur non marchand**, la « **BOBET** ».

Les études réalisées depuis 2010 dans les secteurs de l'aide sociale et de la santé ambulatoire d'une part et dans celui de l'aide aux personnes handicapées et des maisons d'accueil d'autre part ont montré la méconnaissance de la Loi du 4 août 1996 sur le bien-être au travail et l'existence de problématiques concernant son application. Il est apparu utile d'apporter aux employeurs et aux travailleurs concernés des outils adaptés pour mieux comprendre l'esprit de la loi et comment l'appliquer dans l'intérêt de tous, travailleurs, employeurs et... bénéficiaires.

A aucun moment, la préoccupation des usagers des services n'est oubliée. L'objectif de la loi est bien de travailler à la **prévention des risques** dans les domaines de la santé, la sécurité, l'ergonomie, l'hygiène, l'embellissement des lieux de travail, l'environnement ainsi que des aspects psycho-sociaux. La loi n'impose pas une obligation de moyens mais bien de résultats. Elle fait appel à la créativité et à un réalisme de bon aloi, en fournissant des balises qui permettent à tous, travailleurs et employeurs, de s'investir au mieux dans la prévention.

Parmi l'imposante documentation relative à la Loi sur le bien-être au travail, l'outil BOBET est inhabituel à plus d'un titre.

- Il se base sur une connaissance de longue date des organisations et des travailleurs du non-marchand, récemment étayée par deux études sur la thématique du bien-être.
- Il a mobilisé des personnes de terrain pour des interviews, des enquêtes et le testing de l'outil, et plus particulièrement parmi les services employant moins de 50 travailleurs.
- Son contenu a été approuvé au fur et à mesure de l'élaboration par les fédérations patronales et les organisations syndicales.

La BOBET se présente sous forme de fiches, courtes et adaptées au non-marchand, permettant d'appréhender le contenu de la loi et des obligations qui en découlent de manière simple et concise. Les fiches-outils ont pour but de soutenir les associations et leurs équipes dans les démarches d'adaptation ou de mise en place des différents volets de la prévention, en utilisant l'expérience de chaque travailleur. La BOBET évoluera avec d'autres fiches-outils, parallèlement à l'évolution de la législation et grâce aux commentaires apportés par ses utilisateurs (directions et coordinations, conseillers en prévention, délégués syndicaux, etc.)...

Les Fonds sociaux ASSS et ISAJH proposeront aux institutions de leurs secteurs des modalités d'appropriation de la BOBET sous forme de bourses à l'accompagnement d'équipe, à l'intervention, à la formation. L'ABBET utilisera la BOBET pour poursuivre ses interventions auprès des institutions.

En espérant que la BOBET contribue à une meilleure prise en compte du bien-être au travail dans le secteur non marchand francophone, nous vous en souhaitons une fructueuse utilisation.

Pour l'asbl ABBET
Yves Dupuis, président
Jean-Claude Praet, vice-président

Pour le Fonds social ASSS
Christian Wijnants, président
Christian Masai, vice-président

Pour le Fonds social ISAJH
Viviane Stevens, présidente
Louis Lambert, vice-président

Les initiatives autour de la loi sur le bien-être au travail

- des Fonds ASSS et ISAJH

- Formations concernant le bien-être au travail (e.a. via le catalogue FORMAPEF)
- Accompagnements d'équipe concernant le bien-être au travail (analyse de risques, plan de prévention)
- Embauche compensatoire aux formations concernant le bien-être au travail
- Soutien aux conseillers en prévention (embauche complémentaire et accompagnement de l'exercice de la fonction)
- Réalisation et diffusion d'études concernant le bien-être au travail
- Diffusion de la BOBET
- Sensibilisation à la Loi sur le bien-être au travail et à l'utilisation de la BOBET

- de l'ABBET

- Rencontrer des équipes pour évaluer leurs attentes
- Soutenir la mise en place de la politique de bien-être et la réalisation de plans d'action
- Apporter une expertise complémentaire aux conseillers en prévention
- Effectuer des analyses de risque

Avec le soutien
de la **COMMISSION**
Communautaire
Française (**COCOF**)



COMMISSION
COMMUNAUTAIRE
FRANÇAISE



ASSOCIATION
BRUXELLOISE
POUR LE BIEN-ÊTRE
AU TRAVAIL **ABBET**

Quai du Commerce, 48 - 1000 Bruxelles

www.abbet.be - Téléphone : 02 227 62 02

www.apefasbl.org - Téléphone : 02 229 20 23 ou 02 227 61 51

Crédit photos : Fotolia.com

Fiche 1 : © babimu

Fiche 2.1 : © brat82

Fiche 2.2 : © brat82

Fiche 3 : © brat82 - © jackmicro

Fiche 3.2.2 : © auryndrikson

Fiche 3.2.3 : © brat82

Fiche 3.2.4 : © coramax

Fiche 3.3.1 : © kotoyamagami

Fiche 4 : © megamatrix

Fiche 4.1 : © aborisov

Fiche 4.2 : © lionel VALENTI

Fiche 4.3 : © Mirko Raatz

Fiche 4.3.1 : © Richard Cote - © ColorCurve

Fiche 4.4 : © gcpics

Fiche 4.4.2 : © germina

Fiche 4.6 : © Olivier Dirson

Fiche 4.6.1 : © NLshop

Fiche 5 : © Pixel & Création

Fiche 5.2 : © Silkstock - © Zelfit

Fiche 5.3 : © Mopic

Fiche 6.1.1 : © Unclesam - © Mirza Basic

Fiche 6.1.2 : © coramax

Fiche 6.1.4 : © denphumi - © drhanson

Fiche 6.1.6 : © Eric Isselée

Fiche 6.2 : © vkph

Fiche 6.2.1 : © Laetitia Bouaziz

Fiche 6.3.2 : © Givaga

Fiche 6.3.3 : © valdis torms

Fiche 7 : © Kreativ

Fiche 7.1 : © koszivu

Fiche 7.2 : © DenisNata

Fiche 7.3 : © HiiToon.com

Fiche 7.4 : © CenturionStudio.it

Fiche 7.5 : © julien tromeur

Fiche 7.6 : © koszivu

Fiche 8.1 : © Iznogood - © Aleksandr Bedrin - © Felix Pergande

Fiche 8.2 : © GeniusMinus

Fiche 8.3 : © robert

Fiche 8.4 : © Maksym Yemelyanov - © karandaev - © GeniusMinus

Fiche 9 : © peshkova

Fiche 10.2 : © llebbid